

INSCRIPTION 2023/2024

Pour participer aux Sorties Culturelles, il faut :

- 1** Adhérer à l'une des 2 associations ARC Saint-Rémy ou Chevreuse (23 €/personne). Si vous n'êtes pas déjà adhérent pour une autre activité, régler l'adhésion par chèque à l'ordre de l'ARC choisie et lui adresser directement (adresses ci-dessous).
- 2** Compléter ou corriger le bulletin + préciser l'arrêt
- 3** Établir un chèque de 5 € à l'ordre de :
ARC SORTIES CULTURELLES
Les frais de 5 € s'entendent par personne ou par couple demeurant à la même adresse ; ils permettent de recevoir les 3 programmes trimestriels à domicile.
(pour une saison, réception des programmes en décembre, en mars et en août).
- 4** Remettre l'ensemble (ce bulletin et le chèque de 5 €)
 - aux Forums des Associations (stand de l'ARC) à Chevreuse, le samedi **09 septembre 2023** à Saint-Rémy, le dimanche **10 septembre 2023**
 - ou par courrier jusqu'au **15 novembre 2023** exclusivement à l'adresse ci-contre

Pour communiquer avec les Sorties Culturelles

Par mail : arcsortiesculturelles@gmail.com

Par téléphone : 06 71 11 09 87 (répondre)

Par courrier

ARC SORTIES CULTURELLES
Mairie de Chevreuse
5, rue de la Division Leclerc
78460 CHEVREUSE

ARC Chevreuse - Mairie de Chevreuse - 5, rue de la Division Leclerc - 78460 CHEVREUSE

ARC St Rémy - Hôtel de Ville - 2, rue Victor Hugo - BP38 - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Nom Prénom :

M. Mme

Adhérent ARC

<i>J</i> mobile :	<i>mail</i> :	St-Rémy	Chevreuse
-------------------	---------------	---------	-----------

Nom Prénom :

M. Mme

Adhérent ARC

<i>J</i> mobile :	<i>mail</i> :	St-Rémy	Chevreuse
-------------------	---------------	---------	-----------

Adresse :

d domicile :

Liste Rouge

Arrêts : Mairie Chevreuse ; Picard Saint-Rémy ; Gare Saint-Rémy ; Coteau* (*selon demande)

Date :
Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association concernée (ARC SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE ou ARC CHEVREUSE). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au siège de l'association.